

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur DELFOSSE, Monsieur PENAUD, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur BEAUMONT, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur MASSET, Monsieur GILLET, Madame LEMAIRE, Madame MAILLE-BARBARE, Madame DELETRE, Monsieur PAYEN, Monsieur THUEUX, Monsieur WALIGORA, Madame LHOMME, Monsieur FAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur GORRIEZ donne pouvoir à Monsieur MASSET
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur GEST donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE
Madame POUPART donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur MAILLE donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE
Monsieur MAROTTE donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT
Monsieur DE MONCLIN donne pouvoir à Madame LHOMME
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur THUEUX
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur GILLET
Monsieur DEMARCY donne pouvoir à Madame DELETRE

20251013_DL_03

OBJET : Mise à jour de la grille des services 2025

Date de convocation :
03 octobre 2025

Date de séance :
13 octobre 2025

Date d'affichage :
05 novembre 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 18

Membres votants : 30

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

Le comité syndical a validé par délibération du 6 janvier 2025, la grille tarifaire des services numériques fournis par le syndicat mixte.

Afin de tenir compte des nouvelles orientations de prix et des coûts associés au service, le Président propose de mettre à jour la grille des services.

Il s'agit principalement d'ajouter des tarifs non-membres à l'offre de services Territoires connectés et d'affiner l'offre de services Intramuros.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu la délibération en date du 06 janvier 2025 portant approbation de la grille tarifaire des services numériques pour 2025
- Vu le projet de révision de grille tarifaire des services mutualisés 2025,

Considérant l'enjeu pour le syndicat mixte Somme Numérique de disposer d'une offre de services mutualisés complète et répondant aux besoins de ses membres,

DECIDE

ARTICLE 1 – La révision de la grille tarifaire des services numériques du syndicat mixte Somme Numérique annexée à la présente délibération est approuvée.

ARTICLE 2 – Les Chartes de services numériques ainsi que les conventions-type destinées à la mise à disposition des services mutualisés pour les établissements non membres du syndicat mixte sont mises à jour tenant compte des compléments apportés par la présente délibération à l'offre de services du syndicat mixte.

ARTICLE 3 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.